



# Description de gestion du référentiel OUVRAGE DE PRELEVEMENT EN EAU (quantitatif)

## DOCUMENT TRANSITOIRE DANS UN CONTEXTE SIMPLIFIE

Agence Française pour la Biodiversité  
Office International de l'Eau / Sandre

04/2017

**Titre :** Description de la gestion du référentiel OUVRAGE DE PRELEVEMENT EN EAU (quantitatif)  
**Créateur :** Système de l'information sur l'Eau – Agence Française pour la Biodiversité  
**Contributeurs :** AFB ; Agence de l'eau Adour-Garonne ; BRGM ; Ministère chargé de l'environnement ; ST Sandre  
**Résumé :** Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel et détaillant la gestion de ce référentiel. Ce document est un document transitoire car pour l'instant un seul type d'administrateurs pressentis participe à la création de ce référentiel. Il précise le rôle de cet administrateur dans ce contexte simplifié.  
**Version :** 3  
**Type :** Texte  
**Format :** Doc  
**Couverture spatiale :** France métropolitaine  
**Date :** 2017-04-14  
**Identifiant :** urn:  
**Langue :** fra  
**Droits d'usage :** <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/fr>

## TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
1. Identification du référentiel .....	3
1.1. Titre du référentiel.....	3
1.2. Identifiant unique du référentiel .....	3
1.3. Point de diffusion du référentiel .....	3
1.4. Description du référentiel .....	3
1.5. Autres Référentiels dont dépend le référentiel ouvrage.....	3
2. Administration du référentiel .....	4
2.1. Administrateur national du référentiel .....	4
2.2. Administrateurs locaux du référentiel .....	4
2.3. Garantie de service de l'administration du référentiel .....	4
3. Contenu du référentiel .....	4
3.1. Dictionnaire SANDRE de rattachement .....	4
3.2. Structuration du code du référentiel.....	4
3.3. Liste des attributs suivis dans le référentiel.....	4
3.4. Liste des attributs utiles pour le référentiel .....	5
3.5. Liste d'attributs informatifs du référentiel .....	5
3.6. Liste d'attributs de gestion du référentiel.....	6
3.7. Liste d'attributs non retenus pour le référentiel .....	6
4. Cycle de vie du référentiel.....	7
4.1. Création du référentiel .....	7
4.2. Règles régissant une entrée d'un ouvrage dans le référentiel .....	7
4.3. Règles quand un ouvrage est entre dans le référentiel .....	9
4.4. Règles de Mise à jour d'un ouvrage de prélèvement.....	9
4.5. Fréquence de mise à jour .....	9
4.6. Traçabilité de l'évolution d'une donnée d'un jeu.....	9

Ce document présente l'ensemble des informations décrivant le référentiel et détaillant la gestion de ce référentiel. Ce document est un document transitoire car pour l'instant un seul type d'administrateur (AE et OE) pressenti participe à la création de ce référentiel. Il précise le rôle de cet administrateur dans ce contexte simplifié.

## 1. IDENTIFICATION DU REFERENTIEL

### 1.1. TITRE DU REFERENTIEL

Référentiel des OUVRAGES DE PRELEVEMENT EN EAU (quantitatif)

### 1.2. IDENTIFIANT UNIQUE DU REFERENTIEL

OPR : OUVRAGE DE PRELEVEMENT EN EAU (quantitatif)

### 1.3. POINT DE DIFFUSION DU REFERENTIEL

Le point de diffusion du référentiel est le **site Sandre** (<http://www.sandre.eaufrance.fr>). Le statut « validé » ou « gelé » est indiqué par les AE/OE. Le ST SANDRE met des contrôles en place, la production d'un rapport de contrôle et un processus d'information des producteurs des résultats. Le référentiel sera diffusé en flux public.

ARCADE avec le MDM du Sandre est l'outil d'administration de ce référentiel mais il ne diffuse pas le référentiel. La fréquence de mise à jour entre ARCADE et le MDM du Sandre (outil de gestion des référentiels du site Sandre) s'effectuera tous les jours. Les formats attendus en sortie du site Sandre seront : XML ; JSON ; SHAPE ; GML ; WMS ; WFS

### 1.4. DESCRIPTION DU REFERENTIEL

[http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter\\_fiche\\_entite.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/prl/2.1/sandre\\_fmt\\_xml\\_prl.xsd&entite=OuvragePrelevement](http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_entite.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/prl/2.1/sandre_fmt_xml_prl.xsd&entite=OuvragePrelevement)

Un ouvrage est constitué de points de prélèvement ce concept est décrit : [http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter\\_fiche\\_entite.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/prl/2.1/sandre\\_fmt\\_xml\\_prl.xsd&entite=PointPrelevement](http://www.sandre.eaufrance.fr/squelettes/consulter_fiche_entite.php?dictionnaire=/db/sandre/Schemas/prl/2.1/sandre_fmt_xml_prl.xsd&entite=PointPrelevement)

### 1.5. AUTRES REFERENTIELS DONT DEPEND LE REFERENTIEL OUVRAGE

S'il y a un changement dans l'un de ces référentiels :

- INTERLOCUTEUR
- COMMUNE
- ENTITE HYDROGRAPHIQUE
- ENTITE HYDROGEOLOGIQUE BDLISA
- ENTITE HYDROGEOLOGIQUE BDRHV1
- MASSE D'EAU
- MER/OCEAN
- POINT D'EAU D'ORIGINE SOUTERRAINE
- ZONE HYDROGRAPHIQUE
- NOMENCLATURE

Cela peut impacter (mise à jour) le référentiel des OUVRAGES DE PRELEVEMENT. La prise en compte de ces changements n'est pas gérée par les administrateurs du référentiel. Cela reste à la charge de l'utilisateur de cette donnée, par exemple la BNPE : <http://www.bnpe.eaufrance.fr/>

Mais le producteur de la donnée est encouragé à utiliser les référentiels les plus à jour.

## 2. ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

### 2.1. ADMINISTRATEUR NATIONAL DU REFERENTIEL

**Le Secrétariat Technique Sandre est l'administrateur national du référentiel.** Il doit s'assurer de la gestion nationale du référentiel. Son rôle est d'assurer que ce référentiel répond à certains contrôles présentés dans ce document Cf. chapitre 4.

Le secrétariat du Sandre assure la coordination des administrateurs locaux, autant que de besoin, afin de veiller à la bonne application des règles du présent document, et afin de faire évoluer ces règles si besoin est.

Comme pour les autres référentiels qu'il administre au niveau national, il applique des contrôles de cohérence au niveau national, contrôles présentés dans un document complémentaire : Consignes Qualités Sandre pour le référentiel OPR.

### 2.2. ADMINISTRATEURS LOCAUX DU REFERENTIEL

**Pour ce document organisationnel transitoire, les administrateurs locaux sont les Agences et les Offices de l'Eau.** Ils sont les garants des attributs cités au chapitre 4.

### 2.3. GARANTIE DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION DU REFERENTIEL

Le délai de mise à jour entre ARCADE et le Sandre est de 5 jours ouvrés.

Les demandes de tiers de mise à jour attributaire de ce référentiel sont prises en compte par le Sandre (avis favorable ou défavorable). Elles seront effectuées sous 20 jours ouvrés (voir chapitre 4.4)

## 3. CONTENU DU REFERENTIEL

### 3.1. DICTIONNAIRE SANDRE DE RATTACHEMENT

Dictionnaire de données Prélèvements des ressources en eau version 2.1

### 3.2. STRUCTURATION DU CODE DU REFERENTIEL

Code non signifiant OPR+ 10 chiffres (13 caractères)

### 3.3. LISTE DES ATTRIBUTS SUIVIS DANS LE REFERENTIEL

Les attributs suivis sont des attributs qui définissent, identifient, une donnée du référentiel, ils sont structurants et feront l'objet de vérification au niveau national. Si c'est une mise à jour des référentiels utilisés par les attributs ci-dessous alors cela n'entraîne pas de gel.

Leur modification non mineure entraîne un gel et une recodification de l'ouvrage. Une modification mineure est une faute d'orthographe sur les attributs non codifiés.

**OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Code national d'un ouvrage de prélèvement

**ENTITE HYDROGRAPHIQUE / RESSOURCE A L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Code générique de l'entité hydrographique

**ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (BDLISA)/ RESSOURCE A L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Code de l'entité hydrogéologique2 (BDLISA)

**USAGE PRINCIPAL (A L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT) :**

- Code de l'usage de l'eau

**POINT DE PRELEVEMENT**

- Type de point de prélèvement d'eau
- RESSOURCE A L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**
- Plan d'eau non référencé
  - Information complémentaire

### **3.4. LISTE DES ATTRIBUTS UTILES POUR LE REFERENTIEL**

Les attributs utiles sont des attributs qui sont indispensables pour le référentiel mais qui ne seront pas mis à jour à l'exception des codes POINT DE PRELEVEMENT. Leurs modifications entraînent une mise à jour, une historisation de l'OUVRAGE DE PRELEVEMENT mais pas un gel.

**COMMUNE DE L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Numéro de la commune
- Nom de la Commune

**COMMUNE DU POINT DE PRELEVEMENT :**

- Numéro de la commune
- Nom de la Commune

**MASSE D'EAU LITTORALE / DE SURFACE CONTINENTALE/ SOUTERRAINE (VRAP) AU POINT DE PRELEVEMENT**

- Code européen de la masse d'eau

**MASSE D'EAU LITTORALE / DE SURFACE CONTINENTALE/ SOUTERRAINE (VEDL) AU POINT DE PRELEVEMENT**

- Code européen de la masse d'eau

**POINT D'EAU**

- Code national du point d'eau

**INTERLOCUTEUR/MAITRE D'OUVRAGE :**

- Code de l'interlocuteur

**POINT DE PRELEVEMENT (n fois)**

- Code du point de prélèvement d'eau
- Point Référent (booléen O/N)

### **3.5. LISTE D'ATTRIBUTS INFORMATIFS DU REFERENTIEL**

Les attributs informatifs : sont les attributs qui apportent de l'information complémentaire. Leurs modifications n'entraînent pas de gel ni d'historisation de la mise à jour au niveau de l'ouvrage.

**OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Coordonnée X d'un ouvrage de prélèvement
- Coordonnée Y d'un ouvrage de prélèvement
- Nom de l'ouvrage de prélèvement
- Précision des coordonnées géographiques d'un ouvrage de prélèvement
- Système de projection des coordonnées géographiques
- Commentaires sur l'ouvrage de prélèvement

**USAGE A L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Libellé de l'usage de l'eau

**POINT DE PRELEVEMENT:**

- Coordonnée X du point de prélèvement d'eau
- Coordonnée Y du point de prélèvement d'eau
- Nom du point de prélèvement d'eau
- Nature du point de prélèvement d'eau
- Précision des coordonnées du point de prélèvement d'eau
- Système de projection des coordonnées du point de prélèvement d'eau
- Commentaires sur le point de prélèvement d'eau

**ENTITE HYDROGRAPHIQUE / RESSOURCE A L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Nom principal de l'entité hydrographique

**ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (BDLISA)/ RESSOURCE A L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Nom de l'entité hydrogéologique2 (BDLISA)
- ENTITE HYDROGEOLOGIQUE (BDRHFV1)/ RESSOURCE A L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**
- Code de l'entité hydrogéologique (BDRHFV1)
  - Nom de l'entité hydrogéologique (BDRHFV1)
- ZONE HYDROGRAPHIQUE AU POINT DE PRELEVEMENT**
- Code de la zone hydrographique
  - Nom de la zone hydrographique
- INTERLOCUTEUR/MAITRE D'OUVRAGE :**
- Nom de l'interlocuteur (MO)
- INTERLOCUTEUR/EXPLOITANT :**
- Code de l'interlocuteur
  - Nom de l'interlocuteur (exploitant)

### 3.6. LISTE D'ATTRIBUTS DE GESTION DU REFERENTIEL

Les attributs de gestion : sont les attributs qui sont indispensables pour la bonne gestion du référentiel, notamment pour le suivi des mises à jour et pour l'identification des doublons.

**OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Statut de l'ouvrage
- Date de création de l'ouvrage
- Auteur de la création d'un ouvrage de prélèvement
- Date de la dernière mise-à-jour de l'ouvrage
- Auteur de la dernière mise à jour de l'ouvrage (demandeur)

**CODE ALTERNATIF DE L'OUVRAGE DE PRELEVEMENT:**

- Code alternatif de l'ouvrage de prélèvement
- Origine du code alternatif de l'ouvrage de prélèvement

**CODE ALTERNATIF DE POINT DE PRELEVEMENT:**

- Code alternatif des points de prélèvements
- Origine du code alternatif des points de prélèvements

**HISTORIQUE DES MAITRES D'OUVRAGES:**

- Date de début de prise de fonction de maître d'ouvrage
- Date de fin de prise de fonction de maître d'ouvrage

**HISTORIQUE DES EXPLOITANTS:**

- Date de début de prise de fonction d'exploitant
- Date de fin de prise de fonction d'exploitant

**CONNEXION OUVRAGE \_ POINT :**

- Date de début de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement
- Date de fin de période de connexion entre ouvrage et point de prélèvement

### 3.7. LISTE D'ATTRIBUTS NON RETENUS POUR LE REFERENTIEL

Les attributs non retenus: sont les attributs du dictionnaire de données qui n'ont pas été retenus pour faire partis du référentiel car ils ne représentent pas une information pertinente ou pérenne dans le temps (informations d'observation ou de mesure).

**OUVRAGE DE PRELEVEMENT :**

- Site d'activité
- AAC Grenelle
- Inscription au Sdage
- Date de début d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement
- Date de fin d'exploitation d'un ouvrage de prélèvement

**POINT DE PRELEVEMENT:**

- Parcelle cadastrale
- Dispositif de comptage
- Texte réglementaire
- Lieu-dit d'implantation du point de prélèvement d'eau
- Appartient à une nappe d'accompagnement
- Auteur de la création du point de prélèvement d'eau
- Auteur de la mise à jour du point de prélèvement d'eau
- Code de remplacement du point de prélèvement d'eau
- Date de création du point de prélèvement
- Date de mise à jour du point de prélèvement d'eau
- Statut du point de prélèvement
- Date de début d'exploitation du point de prélèvement d'eau
- Date de fin d'exploitation du point de prélèvement d'eau

## 4. CYCLE DE VIE DU REFERENTIEL

### 4.1. CREATION DU REFERENTIEL

Le jeu de données de référence OUVRAGE DE PRELEVEMENT en EAU sera un référentiel composé dans un premier temps, des données issues des déclarations au titre de la redevance (AE/OE). Ces données pourront être complétées par le Sandre au nom de tiers.

### 4.2. REGLES REGISSANT UNE ENTREE D'UN OUVRAGE DANS LE REFERENTIEL

**[R0]** Un ouvrage c'est un maitre d'ouvrage, un usage principal et une ressource

**[R1]** Pour qu'un ouvrage soit ajouté dans le référentiel, il faut que tous les attributs ci-dessous soient obligatoirement renseignés **par le producteur de la donnée (AE/OE)**:

- Code alternatif / Origine du code alternatif
- Maitre d'ouvrage
- Usage Principal
- Type Point
- Commune
- Statut de l'ouvrage
- Coordonnée X de l'ouvrage de prélèvement d'eau
- Coordonnée Y de l'ouvrage de prélèvement d'eau
- Précision des coordonnées de l'ouvrage de prélèvement d'eau
- Système de projection des coordonnées de l'ouvrage de prélèvement d'eau

**R1.1** Règle à appliquer pour l'attribut : code alternatif /origine du code: le code doit être unique dans le SI source et pérenne (non modifié) et l'origine du code doit correspondre à la nomenclature sandre N°819: <http://id.eaufrance.fr/nsa/819>

**R1.2** Règle à appliquer pour l'attribut : Maitre d'ouvrage : cet attribut est un Interlocuteur de ce fait il faut mettre le code Sandre Interlocuteur.

**R1.3** Règle à appliquer pour l'attribut : Usage Principal : pour rappel il s'agit de l'usage déclaré à la création de l'ouvrage. Il doit correspondre à la nomenclature sandre N°481:

<http://id.eaufrance.fr/nsa/481>. Il n'a pas vocation à évoluer dans le temps.

Remarque : les usages réels des prélèvements liés à l'ouvrage sont décrits au niveau du volume prélevé. (Hors référentiel)

**R1.4** Règle à appliquer pour l'attribut : Type de point issue du point de prélèvement référent de l'ouvrage : il doit correspondre à la nomenclature sandre N°472: <http://id.eaufrance.fr/nsa/472>

**R1.5** Règle à appliquer pour l'attribut : Commune : Il s'agit du code INSEE de la commune du référentiel INSEE le plus récent au moment de la transmission par l'AE/OE de l'ouvrage à la BNPE.

**R1.6** Règle à appliquer pour l'attribut : Statut de l'ouvrage : il doit correspondre à la nomenclature sandre N°390: <http://id.eaufrance.fr/nsa/390>

**[R2]** Pour qu'un ouvrage soit ajouté dans le référentiel par **le producteur de la donnée (AE/OE)** il faut théoriquement que les attributs « Ressource en eau » soient renseignés, car il s'agit d'une information qui définit et identifie un Ouvrage. Sachant qu'il s'agit d'une donnée de connaissance qui est hors du périmètre des redevances, d'où sont issues les données du référentiel Ouvrage, cette information ne peut pas être obligatoire mais elle est fortement souhaitée.

**R2.1** Règle à appliquer si l'ouvrage est lié une ressource CONTINENTALE alors le code attendu est un code de la BDCARTHAGE

**R2.2** Règle à appliquer si l'ouvrage est lié une ressource SOUTERRAINE alors le code attendu est un code de la BDRHFV1 et/ou BDLISA

**R2.3** Règle à appliquer si l'ouvrage est lié une ressource LITTORALE alors le code attendu est un code BDCARTHAGE ou un code mer/océan.

**[R3]** Les producteurs de données (AE/OE) doivent être le plus exhaustif possible en fonction de leurs moyens sur les données facultatives

**[R4]** Pour qu'un ouvrage soit ajouté dans le référentiel, il faut que tous les attributs ci-dessous soient obligatoirement renseignés par l'applicatif (ARCADE):

- Date de création de l'ouvrage (date d'entrée dans le SI ARCADE ou BNPE)
- Auteur de la création de l'ouvrage (le 1er demandeur de création de l'ouvrage, c'est un organisme exemple : AEAG) doit correspondre à la nomenclature sandre N°819: <http://id.eaufrance.fr/nsa/819>
- Date de mise à jour de l'ouvrage
- Auteur de la dernière mise à jour de l'ouvrage (organisme)



**R4.1** Règle à appliquer pour l'attribut : Date de mise à jour de l'ouvrage : Date à laquelle un des attributs de l'ouvrage a été modifié dans ARCADE.

**[R5]** : La création d'un ouvrage ne peut être effectuée que par les agences de l'eau et Offices de l'eau.

#### 4.3. REGLES QUAND UN OUVRAGE EST ENTRE DANS LE REFERENTIEL

**[R6]** : Le statut de l'ouvrage est transmis avec son statut « Validé » ou « Gelé » par l'AE/OE. Puis, certains attributs sont vérifiés par l'administrateur national (ST SANDRE) afin de vérifier si les codes indiqués existent bien dans les référentiels/nomenclatures associés.

**R6.1** Quand la ressource en eau et d'autres attributs comme Masse d'eau, code de d'interlocuteur, zone hydrographique sont indiqués, le ST Sandre vérifiera que les valeurs indiquées existent au sein des référentiels.

Si le résultat indique que le code n'est pas un code existant au sein du référentiel alors le ST Sandre diffuse l'ouvrage avec les erreurs, produit un rapport de contrôle, et informe le producteur de la donnée.

**[R7]** Le ST Sandre fera des contrôles de cohérence non bloquant, en informant les producteurs de la donnée.

#### 4.4. REGLES DE MISE A JOUR D'UN OUVRAGE DE PRELEVEMENT

**[R8]** : l'arrêt / reprise d'exploitation d'un ouvrage n'a pas d'incidence sur le gel de l'objet correspondant.

Exemple :

**Ouvrage O1**



**[R9]** Consignes Qualités Sandre pour le référentiel OPR. Seul le sandre peut effectuer, pour un tiers, une correction ou un enrichissement d'un ouvrage. Les modifications se répercutent dans Arcade et écrasent ou historisent l'information initiale d'Arcade selon le type d'attribut.

#### 4.5. FREQUENCE DE MISE A JOUR

Vu que les données dont est issu le référentiel sont des données déclarées à fréquence annuelle par les préleveurs, les créations se feront une fois par an par producteur de données et les mises à jour auront lieu au minima une fois par an. Les mises à jour dues à des corrections, enrichissement ne pourra s'effectuer qu'à travers le Sandre au fil de l'eau si c'est la demande d'un tiers, ou par les agences et offices de l'eau

#### 4.6. TRAÇABILITE DE L'EVOLUTION D'UNE DONNEE D'UN JEU

Les utilisateurs de ce jeu de données pourront s'abonner aux évolutions du référentiel sur le site Sandre. Ils recevront par mails les évolutions de ce référentiel (que les données du jeu qui seront modifiées).

<http://www.sandre.eaufrance.fr/actualite/nouveaut%C3%A9-du-site-l%E2%80%99abonnement-%C3%A0-une-donn%C3%A9e-d%E2%80%99un-r%C3%A9f%C3%A9rentiel-sandre>